

PRÉFET DE L'ISÈRE

Sous-Préfecture de La Tour du Pin
Pôle Développement et Organisation Territoriale
Affaire suivie par :
Patricia DOUARÉ
Tél.: 04.74.83.29.93
patricia.douare@isere.gouv.fr

La Tour-du-Pin, le 6 janvier 2020

La Sous-préfète,
à

Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission de Suivi de Site

COMPTE- RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE D'INCINÉRATION DES ORDURES MENAGERES DU SITOM NORD ISERE

28 NOVEMBRE 2019

La commission de suivi de site de l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu, présidée par M. Bruno GABET adjoint au chef de l'unité départementale de la DREAL, en l'absence de Mme la Sous-préfète de la Tour du Pin, s'est réunie le 28 novembre 2019 au siège du SITOM Nord Isère.

La liste des participants est jointe à ce relevé de décisions.

La réunion a porté sur les points suivants :

- I- Bilan annuel d'activité
- II- Suivi environnemental
- III- Situation administrative : contrôle effectué par la DREAL

Les éléments présentés aux membres de la CSS sont joints à ce relevé de décisions.

I- BILAN D'ACTIVITÉ

L'exploitant présente le bilan d'activité de l'usine ainsi que les faits marquants survenus depuis la dernière CSS du 12 décembre 2018.

Le volume de déchets pris en charge par l'UIOM en 2019 est évalué à 167 580 tonnes, soit un niveau équivalent à 2018.

La disponibilité des lignes a connu une légère amélioration.

Le remplacement programmé d'un écran extérieur de chaudière a été effectué. Un autre remplacement étant prévu en 2020, le taux de remplacement sera de 100 %

L'exploitant présente les résultats des contrôles.

- Auto-surveillance des rejets atmosphériques :

En septembre 2019, un dépassement de la valeur limite en dioxines et furanes est relevé pour la première fois depuis la mise en service sur la ligne 2. Il est lié à quatre démarrages de la ligne et trois arrêts d'urgence, suite à un dysfonctionnement de l'automate de sécurité, sur un temps de prélèvement court (378,5 h sur une période de 671.24 h (dû à l'arrêt technique de septembre 2019).

- Disponibilité des analyseurs en semi-continu des dioxines et furanes :

Une amélioration est constatée par rapport à 2018, puisque les résultats sont de 99 % sur la ligne 1 et 97 % sur la ligne 2.

Dépassements des VLE semi-horaires : les résultats au 15/11/2019 sont dégradés, sachant que l'ensemble des dépassements ne peut excéder 60h par ligne et par an :

- ligne 1 : 52,5 heures
- ligne 2 : 50,5 heures.

L'exploitant va donc améliorer le système d'injection de chaux en mettant en place un silo avec suivi de l'injection et en modifiant les points d'injection pour répondre au manque de réactivité de l'installation. Un marché public a été conclu à cet effet avec Alpes Process pour un investissement de 450 000 €.

- Traitement des mâchefers :

La valorisation effectuée en 2019 est évaluée à 14 528 tonnes.

Un lot a été refusé en août 2019 suite aux analyses auxquelles il était soumis. Ce lot a été transféré au centre d'enfouissement de Cessieu.

- Observations et échanges avec les membres de la commission :

- A la demande de l'APIE, les causes de l'augmentation d'activité attendue en fin d'année sont explicitées : L'usine de Bourgoin-Jallieu va continuer d'intervenir d'une part en dépannage de celle de Villefranche, et d'autre part va absorber une partie de la surcharge hivernale de la Savoie et de l'Oisans.

- L'APIE interroge l'exploitant sur les difficultés évoquées concernant l'eau fournie par PCAS.

Il est précisé que les difficultés proviennent du système de traitement de l'eau et des condenseurs de PCAS. Le SITOM, qui est particulièrement vigilant sur la qualité de l'eau utilisée pour ses chaudières compte tenu des dégradations possibles, a décidé de refuser l'eau fournie par cet établissement.

II- SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Pour l'ensemble de ces campagnes de suivi, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été constaté.

- Observations et compléments sur la qualité des eaux souterraines :

Aucun dépassement des paramètres de qualité n'a été constaté depuis 2015.

Depuis la mise en service de l'installation en 2006 une amélioration est intervenue. A présent les résultats sont stabilisés, il n'y a plus d'évolution notable.

- Observations et compléments sur la qualité de l'air :

Il n'y a pas de dépassement des valeurs repères dans les retombées atmosphériques.

Une évolution du dispositif de surveillance est prévue en 2020, pour tenir compte des nouvelles cartes de modélisation.

A la demande de l'APIE, il est précisé que les mesures seront effectuées en doublon pour permettre les comparaisons.

- Observations et compléments sur la surveillance de présence de métaux dans les lichens :

La surveillance conclut à un impact non visible de l'installation.

Une nouvelle étude de dispersion a été réalisée en 2019, avec intégration des vents calmes et du relief. Une nouvelle caractérisation des populations et des usages a également été effectuée.

- Questionnements soulevés par l'APIE sur l'utilisation des mâchefers :

La DREAL rappelle que la valorisation des mâchefers a donné lieu à un important travail au niveau national, qui a notamment abouti à la définition de normes caractérisant les mâchefers valorisables.

Lorsqu'elle est possible, la valorisation est recommandée et elle est encadrée, notamment par l'exigence d'un rapport d'hydrogéologue.

En ce qui concerne l'impact de l'usine d'incinération, si des dysfonctionnements sont identifiés, ils doivent être signalés et les causes seront recherchées. Cependant à ce stade ce n'est pas le cas.

Par ailleurs la demande faite par l'APIE en vue de la communication des sites de dépôt de mâchefers de Modus est prise en compte et sera traitée par la DREAL.

III- SITUATION ADMINISTRATIVE : CONTRÔLES EFFECTUES PAR LA DREAL

Les UIOM sont soumis à inspection annuelle. Pour le site de Bourgoin-Jallieu cette inspection a été effectuée le 7 octobre 2019.

Elle a porté sur les suites données à la précédente inspection et sur le respect des dispositions applicables aux rejets atmosphériques. La DREAL présente le rapport de l'inspection. Celui-ci est consultable sur la base des installations classées sur le site internet Georisques.

En conclusion, l'inspection constate que l'installation est bien suivie et que la réactivité de l'exploitant est satisfaisante.

Echanges avec les membres de la commission :

- Allègement de la surveillance des eaux souterraines :

L'APIE rappelle que le suivi tel qu'il existe a permis par le passé de détecter des pollutions. L'inspection précise que l'objectif est d'adapter le suivi et pas de supprimer tous les piézomètres. Pour que l'inspection puisse se positionner, le SITOM Nord Isère doit remettre un dossier technique dûment argumenté.

- Perspectives d'évolution du droit applicable :

Les BREF (Best available techniques REFERENCE documents) sont établis au niveau européen tous les 10 ans environ.

Sur cette base les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) s'imposent ensuite avec un délai d'un an pour constituer le dossier de réexamen et de 4 ans pour se mettre en conformité.

Le dispositif évolue donc en permanence avec l'exigence d'une amélioration continue.

Le SITOM a lancé un audit technique pour anticiper, sur la base des données disponibles, les évolutions à prévoir par le nouveau BREF et anticiper les investissements à mettre en place.

La Sous-préfète,


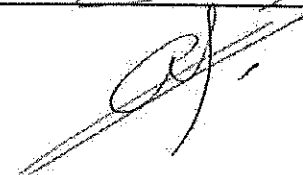
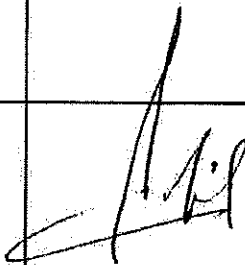




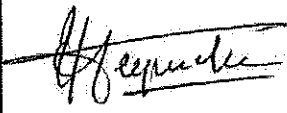
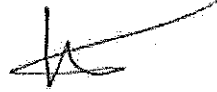
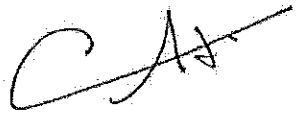
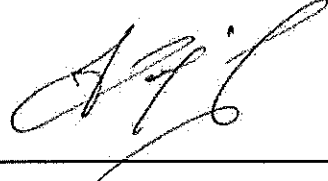
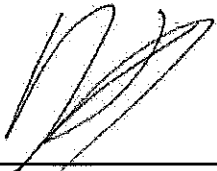

Caroline GADOU

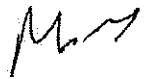



Commission de Suivi de Site

Feuille de présence

Réunion du 28 novembre 2019 à 15h00

Nom	Structure	Signature
Au titre de l'administration		
Madame la Sous-Préfète <i>Gahet Bruno</i>	Sous-Préfecture de la Tour du Pin	
Madame Chloé AUFFRET	DREAL Unité UT38	
Monsieur le Directeur	DDPP	
Au titre des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale		
Monsieur Vincent CHRIQUI	Conseil Général de l'Isère	
Monsieur Erwann BINET	Conseil Général de l'Isère	
<i>JR GENIN</i> Madame Emmanuelle SPADONE	Commune de Bourgoin-Jallieu	
Monsieur Didier SUPTIL	Commune de Domarin	1

Nom	Structure	Signature
Au titre des associations de protection de l'environnement		
Monsieur le Président	Association Porte de l'Isère Environnement	
Monsieur le Président	Association ATOUR	
Monsieur le Président	FRAPNA - Isère	
Monsieur le Président	ADPE Chamagnieu - Panossas - Chozeau - Trept	
Au titre de l'exploitation		
Monsieur Henri LEVY	SITOM Nord Isère	
Monsieur André QUEMIN	SITOM Nord Isère	
Monsieur Alain VEYRET	SITOM Nord Isère	
Membres associés avec voix consultative		
<i>Monsieur Jean-Luc BOURDIN (membre associé avec voix consultative)</i>	<i>Directeur Général des services du SITOM Nord Isère</i>	
<i>Monsieur Arnaud BROUCHON (membre associé avec voix consultative)</i>	<i>Directeur de l'usine d'incinération - Société RONAVAL</i>	

Nom	Structure	Signature
Au titre des salariés de l'exploitation		
Monsieur Joël PIGEON	Salarié de l'exploitation	
Monsieur Nicolas ARNAUD	Salarié de l'exploitation	
Intervenants extérieurs		
M. Jame Marine SAINT-DENIS	BIO-TOX	
Monsieur Simon CHANCEL	IDEES EAUX	
Monsieur Bernard JOUVE <i>MR Philippe OLIVIER</i>	ATMO Rhône-Alpes	
<i>Patricia DOUARE</i>	<i>SP La Tour du Pin</i>	
		3

